

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 septembre 2014 à 19 h  
Centre Roussin situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut  
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

---

**CA14 30 09 0265**

**OUVERTURE - SÉANCE**

À 19 h 03

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

**Mot d'ouverture de la mairesse**

**Madame la mairesse, Chantal Rouleau**, souhaite la bienvenue à tous et salue les élus, les directeurs et le commandant du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 49, présents à cette séance.

**Madame Rouleau** annonce la première Web diffusion du conseil ce soir et ajoute que cela est une excellente occasion pour les citoyens de prendre connaissance des dossiers et des sujets qui les concernent. Les séances diffusées en direct seront ensuite archivées sur le site Web dans les 48 heures suivant la séance par la firme Coop de solidarité WebTV qui a obtenu ce contrat de diffusion.

**Madame Rouleau** annonce également le projet de réaménagement de la rue Sherbrooke dont les objectifs sont d'optimiser les aménagements, de réduire les pressions sur les quartiers résidentiels et de définir comment la rue Sherbrooke peut contribuer à créer des milieux de vie de qualité pour les citoyens de Pointe-aux-Trembles. Dans le cadre de ce projet de réaménagement, l'arrondissement sollicite la participation des citoyens afin de recueillir les habitudes de déplacements de la population. À l'aide d'un cahier de bord, conçu par l'arrondissement, les participants inscriront au quotidien des informations concernant leurs déplacements sur une période de neuf jours, soit du 20 au 28 septembre 2014. Les données recueillies serviront notamment à orienter la planification du territoire dans l'objectif de promouvoir un développement et une mobilité durable. Madame Rouleau invite les citoyens intéressés à participer à s'inscrire dès ce soir à la sortie, ou via un formulaire en ligne sur le site Web de l'arrondissement

Enfin, **madame Rouleau** invite les citoyens à l'inauguration, le samedi 27 septembre prochain, de l'œuvre d'art public *Ici avant, ensuite et maintenant* qui rend hommage au Vieux-Pointe-aux-Trembles située sur la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles. Cette création, réalisée par l'artiste Éric Cardinal, met en évidence un échantillonnage local rappelant les couches des fouilles archéologiques et a été choisie grâce à un concours d'art public.

---

**CA14 30 09 0266**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 septembre 2014 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA14 30 09 0267**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2014, de la séance extraordinaire du 21 août 2014 ainsi que des procès-verbaux de correction datés du 17 et 18 juillet 2014.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

**Seize citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :**

Commentaire sur le SPVM.

Plainte sur la circulation des citoyens à proximité du fleuve l'hiver près de la 32<sup>e</sup> Avenue et de la 36<sup>e</sup> Avenue.

Demande de suivi de dossier concernant le stationnement le long de la piste cyclable située sur la 81<sup>e</sup> Avenue à La Pointe-aux-Prairies.

Question sur l'interdiction de stationnement implantée sur la rue Bureau.

Demande de suivi sur les rails de chemins de fer à Pointe-aux-Trembles et plainte relative à la vitesse de la circulation sur la rue Forsyth, entre la 32<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Tricentenaire.

Plusieurs plaintes concernant les dommages causés par les pucerons situés dans les Tilleuls de la 39<sup>e</sup> Avenue à Pointe-aux-Trembles.

Plusieurs plaintes relatives à l'interdiction de stationnement l'hiver dans le rond-point de la rue Marcel-Faribault.

Demande de place de stationnement pour personnes handicapées à proximité de la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles et commentaire sur le marché public.

Commentaire sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux tables à pique-nique du parc nature Pointe-aux-Prairies

Demande de rencontre concernant l'asphaltage de la rue Pierre-Chasseur dans le projet le Valencia et demande d'affiche d'interdiction de dépôt sauvage.

Demande de réparer l'asphalte sur la 53<sup>e</sup> Avenue près du projet Ste-Germaine Cousin.

Questions sur le développement économique et sur le Programme Triennal D'immobilisations (PTI) de l'arrondissement.

Question sur la fusion des deux PDQ de l'arrondissement.

---

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** félicite tous les athlètes de l'arrondissement qui ont participé aux Jeux du Québec cet été, ainsi qu'une citoyenne qui a participé aux Jeux de la FADOQ.

**Monsieur le conseiller Manuel Guedes** invite des citoyens à participer aux Journées de la Culture du 26 au 28 septembre 2014. Il souligne également le 100<sup>e</sup> anniversaire d'un citoyen de l'arrondissement.

**Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine** invite les citoyens à participer aux activités culturelles de l'arrondissement. Les citoyens intéressés peuvent se procurer le calendrier culturel aux bureaux Accès Montréal ou peuvent consulter la page Facebook de l'arrondissement.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** félicite les pompiers et les policiers de l'arrondissement pour leur intervention dans le feu survenu hier.

**Monsieur le conseiller Richard Guay** rappelle les règlements municipaux en matière de sécurité dans les rues et plus précisément concernant les enfants qui jouent au hockey dans les rues. Il fait un rappel des événements survenus récemment dans l'arrondissement et souligne que l'arrondissement réfléchit à des solutions pour remédier à ces problèmes.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** invite les citoyens à un atelier-causerie canin le 10 septembre prochain à 17 h, à l'école secondaire de Pointe-aux-Trembles.

---

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt de documents concernant le SPVM.

---

**CA14 30 09 0268**

## APPROBATION - PROJET « LIRE C'EST PAYANT » - SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC - DU 18 AU 25 OCTOBRE 2014

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver le projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se tiendra du 18 au 25 octobre 2014

ADOPTÉ

12.01 1140751002

---

**CA14 30 09 0269**

**OCTROI - CONTRAT - NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. - SERVICES D'AGENT DE SÉCURITÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, POUR LA PÉRIODE DU 15 SEPTEMBRE 2014 AU 8 JUILLET 2016 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 14-13643**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 80 385,75 \$ pour les services d'agent de sécurité de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, pour une durée de deux années scolaires soit la période du 15 septembre 2014 au 8 juillet 2016;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la compagnie Neptune Security Services inc. pour un montant de 80 385,75 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 14-13643 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1143704003

---

**CA14 30 09 0270**

**AUTORISATION - DÉPENSE - LOCATION - RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR DE MARQUE JOHN DEERE, MODÈLE 410J, - ACTIVITÉS DE RÉFECTION ROUTIÈRE (PRR), POUR UNE DURÉE D'UN AN - POSSIBILITÉ D'EXTENSION DE CONTRAT DE DEUX (2) ANS SUPPLÉMENTAIRES - OCTROI - CONTRAT - 2632 2290 QUÉBEC INC. - LES EXCAVATIONS DDC - NUMÉRO 14-13734**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense approximative de 71 532,85 \$ taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur de marque John Deere, modèle 410J, pour une durée d'un (1) an avec une possibilité de prolongation du contrat pour une durée de deux (2) ans supplémentaires;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat de location à la compagnie 2632-2290 Québec inc. (Les Excavations DDC) au montant de 71 532,85 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 14-13734 (3 soumissionnaires) ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1140493006

---

**CA14 30 09 0271**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - J RENÉ LAFOND INC. - FOURNITURE - TRACTEUR COMPACT ARTICULÉ DE 47 HP À VOIE ÉTROITE AVEC ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 14-13783**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 74 199,12 \$ taxes incluses, pour l'achat d'un tracteur compact articulé de 47 HP à voie étroite avec équipements et accessoires de marque Wacker Neuson, modèle WL-30, année 2014;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la compagnie J-René Lafond inc. au montant de 74 199,12 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 14-13783 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1140493008

---

**CA14 30 09 0272**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - SALVEX INC. - AMÉNAGEMENT - AIRES D'EXERCICES ET D'AGILITÉ CANINE POUR CHIENS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-14-PARC-52 - AUTORISATION - AFFECTATION - FONDS RÉSERVÉ PARC ET TERRAIN DE JEUX DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 319 495,14 \$ taxes incluses, pour l'aménagement d'une aire d'exercice canin et d'une aire d'agilité canine au parc Pasquale-Gattuso;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Salvex inc. au montant de 294 145,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-14-PARC-52 (4 soumissionnaires).

D'autoriser l'affectation du Fonds réservé Parc et terrain de jeux de l'arrondissement pour financer une partie de la dépense, soit au montant de 185 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée à 36.7 % par le programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement et à 63.3 % par le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.04 1140443021

---

**CA14 30 09 0273**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - ZS TRAVAUX ET GÉRANCE INC. - TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-ING14-11**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 134 186,48 \$ taxes incluses, pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la compagnie ZS Travaux et Gérance inc. au montant de 129 186,48 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-ING14-11 (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.  
Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1142726017

---

**CA14 30 09 0274**

**AUTORISATION - DÉPENSE - RÉAMÉNAGEMENT - STATIONNEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - OCTROI - CONTRAT - EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-14-PARC-51**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 2 591 138,72 \$ taxes incluses, pour le réaménagement du stationnement au centre communautaire Roussin;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Les Entreprises Payette Ltée au montant de 2 476 560,35 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-14-PARC-51 ( 11 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.  
Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1140443023

---

**CA14 30 09 0275**

**AUTORISATION - DÉPENSE - LOCATION -RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR DE MARQUE JOHN DEERE 410J, POUR LES ACTIVITÉS DE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - DURÉE - TROIS (3) ANS - POSSIBILITÉ D'EXTENSION DE CONTRAT - DEUX (2) ANS SUPPLÉMENTAIRES - OCTROI - CONTRAT - 2632-2990 QUÉBEC INC. (LES EXCAVATIONS DDC INC.), APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13789**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense approximative de 574 602,28 \$ taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur de marque John Deere 410J, pour une durée de trois (3) ans avec une possibilité de prolongation de contrat de deux (2) ans supplémentaires;

D'octroyer à la compagnie 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC inc.), un contrat de location au montant de 574 602,28 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 14-13789 (6 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.  
Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1140493007

---

**CA14 30 09 0276**

**AUTORISATION - SIGNATURE - CONTRAT DE CESSION ET DE MODIFICATION - ENTENTE - 9226-7681 QUÉBEC INC. (CÉDANT) - DÉVELOPPEMENT JOSEPH MORIN, S.E.C. (CESSIONNAIRE) ET LA VILLE DE MONTRÉAL - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES - AUTORISATION - RÉOLUTION NUMÉRO CA11 30 04 0101 - PROJET RÉSIDENTIEL - RUE JOSEPH-MORIN, ENTRE LA RUE RENÉ-CHOPIN ET LA LIMITE DU LOT NUMÉRO 1 057 230**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'un contrat de cession et de modification à l'entente relative à des travaux d'infrastructures signée et autorisée par la résolution numéro CA11 30 04 0101 concernant des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet résidentiel sur la rue Joseph-Morin, entre la rue René-Chopin et la limite du lot numéro 1 057 230 à Rivière-des-Prairies, un tel contrat étant signé entre 9226-7681 Québec inc. (Cédant), Développement Joseph Morin, S.E.C. (Cessionnaire) et la Ville de Montréal.

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau et la secrétaire d'arrondissement substitut, madame Julie Boisvert, à signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures.

ADOPTÉ

20.08 1142726012

---

**CA14 30 09 0277**

**AUTORISATION - ANNULATION - PROCESSUS - OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-14-PARC-48 - CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE DE BMX AU PARC DE LA POLYVALENTE DE POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser de ne pas donner suite au processus d'octroi de contrat RP-14-PARC-48 pour la conception et la construction d'une piste de BMX au parc de la Polyvalente Pointe-aux-Trembles

ADOPTÉ

20.09 1140443019

---

**CA14 30 09 0278**

**APPROBATION - CONVENTION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES - ÉQUIPE RDP - RÉALISATION - PROJET « PRÉVENTION GANGS DE RUE À RIVIÈRE-DES-PRAIRIES » - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - LUTTE CONTRE L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE 2014**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent de 35 000 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le projet « Prévention Gangs de rue à Rivière-des-Prairies », dans le cadre du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2014;

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la diversité sociale et des sports.

ADOPTÉ

20.10 1143163002

---

**CA14 30 09 0279**

**RATIFICATION - DÉPENSE - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDITS - RÉALISATION MURALE (TRIPTYQUE) - ORGANISME MU - PARC SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'autoriser une contribution au montant de 10 000 \$ à l'organisation MU pour la réalisation de la murale au parc Saint-Jean-Baptiste;

D'autoriser un virement de crédits au montant de 10 000 \$ à cet effet

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1141535001

---

**CA14 30 09 0280**

**ADHÉSION - PROJET SÉRAM (SYSTÈME ÉVOLUÉ DE RADIOCOMMUNICATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL) -IMPLANTATION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS EN RADIOCOMMUNICATION - ACCEPTATION - OFFRE DE SERVICE DE SUPPORT 1ER NIVEAU - DIRECTION DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS (DMRA)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adhérer au projet SÉRAM (système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal) dans le cadre de l'implantation de nouveaux équipements en radiocommunication;

D'accepter l'offre de service de support de 1<sup>er</sup> niveau de la Direction du matériel roulant et des ateliers (DMRA);

D'autoriser, pour ce faire, une dépense approximative de 76 737 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.12 1140493005

---



**CA14 30 09 0281**

**APPROBATION - RENOUELEMENT - BAIL - 9177-4380 QUÉBEC INC. - LOCAUX - 13301 RUE SHERBROOKE EST, BUREAU DES ÉLUS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (8007) - PÉRIODE - DEUX (2) ANS**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 9177-4380 Québec inc., des locaux d'environ 129,32 m<sup>2</sup> au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 13301 rue Sherbrooke Est pour le bureau des élus de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (8007), pour une période de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, moyennant un loyer total de 78 955,07 \$ taxes incluses, à des fins de bureaux pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.13 1145372005

---

**CA14 30 09 0282**

**APPROBATION - RENOUELEMENT - BAIL - 9177-4380 QUÉBEC INC. - LOCAUX - 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> ÉTAGES - 13301, RUE SHERBROOKE EST - BUREAU DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (8007) - PÉRIODE - DEUX (2) ANS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 9177-4380 Québec inc., des locaux de 840,68 m<sup>2</sup> aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages de l'immeuble situé au 13301, rue Sherbrooke Est pour le bureau des Services administratifs de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (8007), pour une période de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, moyennant un loyer total de 513 268,97 \$ taxes incluses, à des fins de bureaux pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.14 1145372004

---

**20.15 VACANT**

---

**CA14 30 09 0283**

**AUTORISATION - ANNULATION - PROCESSUS - OCTROI - CONTRAT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP 14 PARC-49 - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DORIS-LUSSIER - MISE EN PLACE D'UNE CLÔTURE ET DE BANCS ENTRE LES 32E ET 34E AVENUES À PROXIMITÉ DU FLEUVE**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser de ne pas donner suite au processus d'octroi de contrat RP-14-PARC-49 pour le réaménagement du parc Doris-Lussier et pour la mise en place d'une clôture et de bancs entre les 32<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> Avenues à proximité du fleuve.

ADOPTÉ

20.16 1144939008

---

**CA14 30 09 0284**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR - MAGASIN PARTAGE - RENTRÉE SCOLAIRE.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ taxes incluses à l'organisme Action secours Vie d'espoir pour son magasin-partage de la rentrée scolaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1144860029

---

**CA14 30 09 0285**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 9 juin 2014.

ADOPTÉ

30.02

---

**CA14 30 09 0286**

**MODIFICATION - BUDGET DE LA VILLE - ANNÉE 2014 - AUGMENTATION - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE - REVENUS ET DÉPENSES - REPRÉSENTATION - REVENUS - VENTE DE CASQUES DE BAIN - CENTRE AQUATIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

DE modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception d'un revenu supplémentaire de 14 700 \$ en provenance des revenus réalisés pour la vente des casques de bain en 2014;

D'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.03 1142962002

---

**CA14 30 09 0287**

**MODIFICATION - BUDGET DE LA VILLE - ANNÉE 2014 - AUGMENTATION - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE - REVENUS ET DÉPENSES - VENTE -VÉHICULES À L'ENCAN - VERSEMENT - PRODUIT DE LA VENTE D'ÉQUIPEMENTS AU BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS AUX FINS D'ACHATS DE MACHINERIES ET ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

DE modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014 en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception d'un revenu supplémentaire de 19 947,51 \$ en provenance de la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements;

D'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.04 1144939006

---

**CA14 30 09 0288**

**PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 30 juin 2014 et de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 30 juin 2014 comparé au 30 juin 2013.

ADOPTÉ

30.05 1140448004

---

**CA14 30 09 0289**

**ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de juin et juillet 2014 et en matière de ressources financières pour la période du 31 mai au 27 juin 2014 et du 28 juin au 31 juillet 2014, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période des mois de juin et juillet 2014 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de juin et juillet 2014.

ADOPTÉ

30.06 1144230007

---

**30.07 VACANT**

---

**CA14 30 09 0290**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-63-2**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-63-2 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-63, telle que modifiée par la résolution numéro PP-63-1, autorisant l'occupation de deux terrains et de deux bâtiments aux fins des usages "Entreposage extérieur", "Transport et distribution", "Entrepôt" et "Marchandise en gros" prévus au 10000 boulevard Maurice-Duplessis et au 11855, 70<sup>e</sup> Avenue (lots projetés 4 728 331 et 4 728 332 du cadastre du Québec) - District de La Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 24 septembre 2014 à 18 h 30, au centre Roussin, salle 108, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1143469014

---

**CA14 30 09 0291**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO 64-2**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-64-2 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-64, telle que modifiée par la résolution numéro PP-64-1, autorisant la

construction d'un bâtiment et l'occupation d'un terrain aux fins des usages " Entreposage extérieur ", " Transport et distribution ", " Entrepôt " et " Marchandise en gros " prévus sur le lot 3 231 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 24 septembre 2014 à 18 h 30, au centre Roussin, salle 108, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1143469015

---

**CA14 30 09 0292**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÉOLUTION NUMÉRO PP-96**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 16 juillet 2014 relativement au projet de la résolution numéro PP-96 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial projeté au 12200, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 4 967 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ».

ADOPTÉ

40.03

---

**CA14 30 09 0293**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÉOLUTION NUMÉRO PP-97**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 16 juillet 2014 relativement au projet de la résolution numéro PP-97 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'une tour à des fins d'antennes cellulaires ou de téléphonie sans-fil sur le terrain portant le numéro 1 155 743 du cadastre du Québec ».

ADOPTÉ

40.04

---

**CA14 30 09 0294**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-96**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'Adopter le second projet de la résolution numéro PP-96 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial projeté au 12200, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 4 967 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ».

ADOPTÉ

40.05 1143469011

---

**CA14 30 09 0295**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-97**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-97 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'une tour à des fins d'antennes cellulaires ou de téléphonie sans-fil sur le terrain portant le numéro 1 155 743 du cadastre du Québec ».

ADOPTÉ

40.06 1144810003

---

**CA14 30 09 0296**

**ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-95**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 juin 2014 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 2 juillet 2014 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 juin 2014;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-95 intitulée « Projet particulier visant à autoriser à des fins de garderie la construction d'un bâtiment isolé prévu au 12260, rue de Montigny sur le lot 5 255 187 - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.07 1143077008

---

**CA14 30 09 0297**

**DÉROGATIONS MINEURES - 1515, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 août 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant aux articles 101 et 109 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en vertu de l'article 315 du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la superficie des ouvertures sur une façade (sur la rue Georges-Vermette) et aux dépassements autorisés à la hauteur maximale pour un bâtiment institutionnel situé au 1515, boulevard du Tricentenaire, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les plans d'élévations déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 16 juillet 2014.

- permettre l'installation d'équipements mécaniques dont la hauteur dépassera au maximum 6,7 mètres la hauteur maximale prescrite, au lieu de 4 mètres prescrits;
- permettre une façade sur la rue Georges-Vermette dont les ouvertures couvrent une superficie minimale de 7,5 % pour le niveau du rez-de-chaussée et de 8,6 % pour l'ensemble de la façade, au lieu de 10 %.

ADOPTÉ

40.08 1145270005

---

**CA14 30 09 0298**

**DÉROGATIONS MINEURES - 13<sup>E</sup> AVENUE**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 août 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant à l'article 13 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé), relativement à une opération cadastrale proposant le lotissement de la 13<sup>e</sup> Avenue, aménagée en cul-de-sac, en tenant compte du projet de réaménagement de l'aire de stationnement du centre Roussin permettant le virage des véhicules, sur le lot projeté 5 523 513, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur le plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Benoit Dermine, en date du 9 mai 2014, minute 2892, à savoir :

- permettre que le lot projeté 5 523 513, désignant la 13<sup>e</sup> Avenue, soit aménagé en cul de sac en tenant compte du projet de réaménagement de l'aire de stationnement du centre Roussin permettant le virage des véhicules.

ADOPTÉ

40.09 1146425008

---

**CA14 30 09 0299**

**PIIA - 3577, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 août 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne pour une entreprise située au 3577, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 5 063 638, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 22 avril 2014.

Les membres du CCU **suggèrent** que l'enseigne soit installée telle qu'illustrée sur les plans accompagnant la demande d'autorisation d'affichage, c'est-à-dire **qu'elle soit installée de manière à ne pas dépasser la hauteur du bâtiment.**

ADOPTÉ

40.10 1143469013

---

**CA14 30 09 0300**

**PIIA - 11975, RUE VICTORIA**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 août 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) et conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne pour une institution religieuse située au 11975, rue Victoria, sur le lot 1 092 988, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 15 juillet 2014.

ADOPTÉ

40.11 1143469012

---

**CA14 30 09 0301**

**PIIA - 12984, RUE NOTRE-DAME EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 août 2014;



Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), du plan relatif à l'installation d'une enseigne pour un commerce situé au 12984, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 503 888, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur le plan déposé et estampillé par le Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 26 juin 2014.

ADOPTÉ

40.12 1140826008

---

**CA14 30 09 0302**

**PIIA - 12451, BOULEVARD RODOLPHE-FORGET**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 août 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) et conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'aménagement du site, à l'apparence du bâtiment, à l'aménagement paysager, à l'éclairage et à l'affichage du service au volant pour la construction d'un bâtiment commercial projeté au 12451, boulevard Rodolphe-Forget, sur le lot numéro 4 046 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, situé dans le secteur A de l'ensemble immobilier commercial autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-73, le tout, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Alain Létourneau, minute 10305, en date du 23 mars 2012, de même que sur les plans, élévations et la lettre ci-joints, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 24 juillet 2014 et du 25 juillet 2014.

Les matériaux et couleurs retenus :

| Matériau           | Élément architectural | Compagnie      | Couleur/Modèle                       |
|--------------------|-----------------------|----------------|--------------------------------------|
| Brique             | Murs                  | Brampton Brick | Old Frontier / Premier plus          |
| Bloc architectural | Murs                  | Permacon       | Nacre argenté / Rocart               |
| Pierre allège      | Ornements             | Permacon       | Gris calcaire / Lisse                |
| Acier              | Solin et/ou bande     | Vic West       | Gris pierre / Flat stock             |
| Acrylique          | Murs                  | Unifix         | SU-151-3B / Acryroc                  |
| Aluminium          | Murs                  | Vic West       | Anodisé naturel                      |
| Toile de canevas   | Auvents               | -----          | Rouge brique                         |
| Aluminium          | Structure auvents     | -----          | Anodisé naturel                      |
| Acier              | Portes                | -----          | BM # 1196                            |
| Métal prépeint     | Mur-écran au toit     | -----          | Galvanisé / Corrugué horizontal 7/8" |

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.13 1143469016

**CA14 30 09 0303**

**PIIA - 12011, RUE SHERBROOKE EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 août 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'apparence, aux matériaux de parement extérieurs et à l'installation de sept (7) enseignes pour un commerce situé au 12011, rue Sherbrooke, sur le lot 3 347 679 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel que présenté sur les plans et perspectives déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 22 juillet 2014.

Les matériaux retenus sont les suivants :

| <b>Matériau</b>                         | <b>Élément architectural</b> | <b>Compagnie</b> | <b>Couleur/Modèle</b>         |
|---|------------------------------|------------------|-------------------------------|
| Brique (à peindre)                      | Murs                         | ICI              | #40YY73/028 et Natural Grey   |
| Revêtement métallique (à peindre)       | Murs                         | ICI              | #40YY73/028                   |
| Revêtement métallique ondulé horizontal | Murs                         | ----             | Silver                        |
| Panneau composite                       | Murs                         | Alpolic          | Mica Opt Platinum et CVB Blue |
| Acrylique (à peindre)                   | Murs                         | ICI              | #40YY73/028                   |
| Panneau d'aluminium                     | Murs                         | Alpolic          | TBL black / finin ACM         |

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.14 1143469017

---

**CA14 30 09 0304**

**PIIA - 11872, RUE NOTRE-DAME EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 août 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne pour une garderie située au 11872, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 532, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 25 juillet 2014.

ADOPTÉ

40.15 1140826010

---

**CA14 30 09 0305**

**PIIA - 12260 RUE DE MONTIGNY**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 août 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans visant l'implantation, l'aménagement paysager, le modèle, les matériaux et les couleurs pour la construction d'un bâtiment prévu à des fins de garderie au 12260, rue De Montigny sur le lot 5 255 187 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur la perspective numérotée A-200 et sur le plan d'aménagement paysager numéroté A-001 préparés par l'architecte madame Roxanne Bastien-Vincent, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 6 août 2014, ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre monsieur Louis-Philippe Fouquette, minute 3520, en date du 14 juillet 2014.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

| <b>Matériau</b> | <b>Élément architectural</b>                         | <b>Compagnie</b>   | <b>Couleur / Modèle</b> |
|-----------------|--|--------------------|-------------------------|
| Brique          | Murs des façades                                     | Hanson             | Riverdale matt / CSR    |
| Bois            | Murs et moulures                                     | Héritage et Kaycan | Acadia                  |
| Acier           | Portes   | Laflamme           | Rouge grenade #24       |
| Acier           | Colonnes de la marquise                              | À déterminer       | Acier galvanisé         |
| Aluminium       | Fascias, marquises et parapet au-dessus de la brique | Kaycan             | Choc SL #37             |
| Aluminium       | Parapet au-dessus du clin de bois                    | Kaycan             | Charbon #49             |
| PVC             | Fenêtres   | Laflamme           | Sable #9                |

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, un matériau et une couleur équivalents, ainsi qu'un matériau de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.16 1143077012

---

**CA14 30 09 0306**

**PIIA - AMENDEMENT - 12223, RUE MARIE-ANNE-TISON - SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU RUISSEAU PINEL**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 août 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA12 30 12 0493 adoptée par le conseil d'arrondissement le 13 décembre 2012 dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), et d'adopter les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel

unifamilial prévu au 12223, rue Marie-Anne-Tison, situé sur le lot 4 523 752 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel, relativement à la demande de permis de construction numéro 3000777035, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel que présenté sur le plan d'aménagement paysager et sur la perspective, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 juin 2014 et sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Réjean Archambault, minutes 58486, en date du 3 juin 2014.

Les matériaux et couleurs proposés sont :

| Matériau            | Élément architectural                                 | Compagnie | Couleur / modèle     |
|---------------------|---|-----------|----------------------|
| Brique              | Haut de la façade                                     | Hanson    | Flamenco II          |
| Pierre              | Bas de la façade                                      | Lafitt    | Nuancé beige margaux |
| Aluminium           | Fenêtres et portes,<br>Fascias et soffites,<br>rampes | Gentek    | Brun commercial      |
| Bardeaux d'asphalte | Toit  | Iko       | Bois flottant        |

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.17 1143077011

---

#### CA14 30 09 0307

#### APPROBATION ET RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2014 - ORDONNANCES OCA14-(P-1)-001-C, OCA14-(V-1)-001-C, OCA14-(B-3)-001-C, OCA14 (C-4.1)-003-C ET OCA14-(RCA09-Z01)-001-C

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2014;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA14-(P-1)-001-C, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, article 22, l'ordonnance numéro OCA14-(V-1)-001-C, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro OCA14-(B-3)-001-C, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA14-(C-4.1)-003-C, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA14-(RCA09-Z01)-001-C, permettant l'installation d'affichage, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.18 1141312001

---

**CA14 30 09 0308**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-001-A  
MODIFICATION HORAIRE - ZONE DE STATIONNEMENT - PERSONNES HANDICAPÉES - RUE DE  
MONTIGNY**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA14-(C-4.1)-001-A, qui modifie l'ordonnance numéro OCA14-(C-4.1)-001, afin de modifier la plage horaire, et ce en remplaçant le second alinéa de l'ordonnance par le texte suivant:

« L'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, du lundi au vendredi, du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre, de 18 h à 23 h, sur la rue De Montigny, côté sud, immédiatement à l'est de la rue Versailles; »

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.19 1131537007

---

**CA14 30 09 0309**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-008 - AUTORISANT L'INSTALLATION D'UNE  
SIGNALISATION DE ZONE SCOLAIRE SUR LA RUE NOTRE-DAME AINSI QUE SUR LA  
19<sup>E</sup> AVENUE (ÉCOLE MARC-LAFLAMME/LE PRÉLUDE) - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA14-(C-4.1)-008, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4-1), les mesures suivantes :

Sur la 19<sup>e</sup> Avenue, dans les deux directions, entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert :

- d'installer des panneaux de signalisation de zone scolaire;

Sur la rue Notre-Dame, dans les deux directions, entre la 17<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Tricentenaire :

- d'installer des panneaux de signalisation de zone scolaire;

DE conserver toutes autres signalisations existantes.

ADOPTÉ

40.20 1141537004

---

**CA14 30 09 0310**

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(RCA09-Z01)-004-A - AFFICHAGE DE PANNEAUX  
PUBLICITAIRES - MODIFICATION SITES**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA14-(RCA09-Z01)-004-A en vertu du règlement RCA09-Z01, article 315, afin :

D'autoriser exceptionnellement l'affichage des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

D'autoriser le tableau amendé des panneaux publicitaires pour l'année 2014.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.21 1144860028

---

**CA14 30 09 0311**

**REQUÊTE - MISE EN PLACE - MESURES - RÉDUCTION - VITESSE DE CIRCULATION - 52<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 7 avril 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ne pas procéder à l'installation de dos-d'âne pour la raison suivante :

- Il a été constaté que les conditions de circulation qui prévalent sur la 52<sup>e</sup> Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Victoria, sont adéquates et que, par conséquent, il n'est pas justifié de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation comme demandé par les citoyens.

ADOPTÉ

40.22 1141537003

---

**CA14 30 09 0312**

**ENTÉRINEMENT - TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE E35110 - EN VUE DE LA PERMANENCE D'EMPLOI**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule E35110, en vue de la permanence d'emploi, dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1142700008

---

**CA14 30 09 0313**

**DÉSIGNATION - MEMBRE CITOYEN - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SIÉGER - COMITÉ DE CIRCULATION - MANDAT - DURÉE D'UN AN**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE désigner, au sein du comité de circulation, pour une période d'un an à compter du 5 juillet 2014 :

Monsieur Michel Demers, membre citoyen dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en lien avec le mandat dudit comité.

ADOPTÉ

51.01 1142726016

---

**CA14 30 09 0314**

**DÉSIGNATION - REPRÉSENTANT ORGANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SIÉGER AU COMITÉ DE CIRCULATION - MANDAT - DURÉE D'UN AN.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE désigner, au sein du comité de circulation, pour une période d'un an à compter du 7 juin 2014 :

Madame Mélanie Tardif, représentante d'un organisme œuvrant dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en lien avec le mandat dudit comité.

ADOPTÉ

51.02 1142726015

---

**CA14 30 09 0315**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 20 h 53

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2014.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut



**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

**Du 9 septembre 2014**

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 9 septembre 2014

**ATTENDU QUE**, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

**ATTENDU QUE**, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

**ATTENDU QU'**une telle erreur apparaît dans le dossier décisionnel numéro **1140448006**;

**EN CONSÉQUENCE**, l'erreur cléricale ci-après décrite, se trouvant dans :

- la recommandation;
- le titre de la seconde page de la pièce jointe intitulée « Programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017\_1140448006.doc »;

est corrigée de la façon suivante :

Les années :

« 2014-2015-2016 »

auraient dû se lire et sont remplacés par :

« 2015-2016-2017 »

**EN FOI DE QUOI**, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2014

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2014.